

AVENANT A LA CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION RELEVANT DU FONDS D'INTERVENTION RÉGIONAL (FIR) AU SERVICE DE LA STRATEGIE RÉGIONALE DE SANTÉ

INTITULÉ DU PROJET : **DISPOSITIF MAIA**

Convention	relative à la participation financière de l'Agence Régionale de Santé Grand Est au financement des actions et des expérimentations de santé en faveur de la performance, la qualité, la coordination, la permanence, la prévention, la promotion ainsi que la sécurité sanitaire	
Nom du bénéficiaire	Conseil Départemental du Haut-Rhin	
N° Convention	201700225	
N° Avenant	1	
Années et montants de la convention	Année(s) couverte(s) par la subvention	Montant maximum de la subvention pour l'année concernée
	2017	1 188 506 €
	2018	1 400 000 €
	2019	1 053 931 €
	2020	1 400 000 €
<p>Vu la convention 201700225 du 17/11/2017</p> <p>Vu l'arrêté du 14 mai 2019 fixant pour l'année 2019 le montant des crédits attribués aux agences régionales de santé au titre du fonds d'intervention régional et le montant des transferts prévus à l'article L. 174-1-2 du code de la sécurité sociale;</p> <p>Vu la circulaire N° SG/2019/117 du 15 mai 2019 relative aux modalités de mise en œuvre du fonds d'intervention régional en 2019</p> <p>Vu le bilan 31/03/2019</p>		

IDENTIFICATION DES PARTIES

Entre :

D'une part, l'Agence régionale de santé Grand Est

Adresse 3, boulevard Joffre - CS 80071

Code postal - Commune 54036 - NANCY CEDEX

Paraphe bénéficiaire :

Représentée par le directeur général de l'Agence régionale de santé Grand Est

Ci-après dénommée « **ARS Grand Est** »,

Et d'autre part :

Raison sociale Conseil Départemental du Haut-Rhin

N° SIRET 226 800 019 00227

Catégorie juridique Collectivité territoriale

Adresse Hôtel du Département – 100 Avenue d'Alsace – BP 20351 –

Code postal - Commune 68006 COLMAR

Représentée par
(représentant légal et qualité du signataire) La Présidente du Conseil Départemental du Haut-Rhin

Ci-après dénommée « **le bénéficiaire** »,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article « 2.1 Période de réalisation du projet » est modifié de la façon suivante :

La période de réalisation du projet est comprise entre le **01/01/2017 et le 31/12/2020**. Cette période correspond à la durée pendant laquelle le bénéficiaire est habilité à réaliser le projet dans les conditions fixées par la présente convention.

Toute prorogation devra faire l'objet d'un avenant au cours de la période de validité de la présente convention, dans les conditions définies à l'article 7.

ARTICLE 2

L'article « 3.1 Montant de la subvention ARS » est modifié de la façon suivante :

L'ARS Grand Est accorde au bénéficiaire, pour la mise en œuvre de son dispositif, une subvention non pérenne **d'un montant maximum de 5 042 437 €**, conformément aux budgets prévisionnels présentés en annexe 2.

Ce montant maximum se décompose de la manière suivante :

- 1 188 506 € pour l'année 2017
- 1 400 000 € pour l'année 2018
- 1 053 931 € pour l'année 2019 se décomposant de la façon suivante : 1 400 000 € - 346 069 € de reprise d'excédent
- 1 400 000 € pour l'année 2020.

ARTICLE 3

L'article « 4.1 Echancier » est modifié comme suit :

La subvention est versée selon les modalités suivantes :

- **pour l'année 2019 : 1 053 931 euros**, se décomposant comme suit :

	Imputation comptable	Montant (en €)	% du montant total maximum de la subvention	Date prévisionnelle de versement
1^{er} versement	Compte de destination FIR : MI.2-4-10 : MAIA	910 000 €	86%	15/03/2019
2^{ème} versement	Compte de destination FIR : MI.2-4-10 : MAIA	143 931 €	14%	Dans les 30 jours à compter de la signature du présent avenant

- **pour 2020**, l'année de prorogation de la convention de la présente convention, le montant prévisionnel maximal de contribution financière de l'ARS Grand Est s'élève à **1 400 000 euros**, se décomposant en un premier versement d'un montant de **910 000 euros** et un second versement d'un montant de **490 000 euros**.

ARTICLE 4

Les autres articles de la convention restent inchangés.

Fait à Nancy, le

La Présidente du Conseil Départemental
du Haut-Rhin

Le Directeur Général de l'ARS Grand Est

Brigitte KLINKERT

Christophe LANNELONGUE

Cachet de la structure

Annexe 1 BP 2019

BUDGET PREVISIONNEL DU DISPOSITIF INTEGRE MAA POUR L'ANNEE 2019. (le total des charges doit être égal au total des produits)

Si le budget du demandeur n'est pas établi en respectant la nomenclature du plan comptable, il convient de renseigner les lignes des comptes à deux chiffres ainsi que le détail de la ligne du compte 74 du tableau ci-dessous :

(insérer des lignes si nécessaires pour le compte 74)

Charges	Montant en Euros (1)	Produits	Montant en Euros (1)	Subvention(s) : Accordée(s) = A Attendue(s) = T
60 Achats	7 615	70 Rémunération des services	0	
Prestations de services	5 000	Rémunération pour prestations de services		
Achats matières et fournitures	2 615	Participation des usagers		
Autres fournitures		Autres (à préciser)		
61 Services externes	125 000	74 Subventions	1 651 015	
Locations immobilières et mobilières	120 500	Etat (à détailler)		
Entretien et réparation		CNSA (à détailler)		
Assurance		Région(s) :		
Documentation		ARS	1 053 931	T
Autres	4 500	Résultat exercices n-1 et n-2	346 069	
		Département(s) :	251 015	T
		Commune(s) :		
62 Autres services externes	77 168	Organismes sociaux : (à détailler)		
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Fonds européens		
Publicités et publications	4 000	ASP (emplois aidés)		
Déplacements et missions	61 500	Autres établissements publics :		
Services bancaires, autres	11 668	Aides privées :		
		Autres (à préciser)		
63 Impôts et taxes	0	75 Autres produits de gestion courante	0	
Impôts et taxes sur rémunérations		Cotisations des adhérents		
Autres impôts et taxes		Autres (à préciser) participation RAG		
64 Frais du personnel (2)	1 425 362			
Rémunération des personnels	986 398	76 Produits financiers	0	
Charges sociales	407 964	(Préciser)		
Autres charges de personnel	31 000			
65 Autres charges de gestion	0	77 Produits exceptionnels	40 000	
(Préciser)		(Préciser)	40 000	
66 Charges financières	40 000			
(Préciser)	40 000			
67 Charges exceptionnelles		78 Reprises		
(Préciser)		Reprise sur amortissement		
68 Dotations aux amortissements et aux provisions	15 870	Reprise sur provision		
Amortissement mobilier et informatique	15 870			
CHARGES INDIRECTES				
Charges fixes de fonctionnement				
Frais financiers				
Autres				
TOTAL DES CHARGES	1 691 015	TOTAL DES PRODUITS	1 691 015	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES (3)				
86 Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 Contributions volontaires en nature	0	
Secours en nature		Bénévolet		
Mise à disposition gratuite de biens et prestations personnel/bénévole		Prestations en nature		
		Dons en nature		
TOTAL	1 691 015	TOTAL	1 691 015	

Annexe 2
Budget prévisionnel 2020

BUDGET PREVISIONNEL DU DISPOSITIF INTEGRE MAIA POUR L'ANNEE 2020 (le total des charges doit être égal au total des produits)			
Charges	Montant en Euros (1)	Produits	Montant en Euros (1)
60 Achats	7 615	70 Rémunération des services	0
Prestations de services	5 000	Rémunération pour prestations de services	
Achats matières et fournitures	2 615	Participation des usagers	
Autres fournitures		Autres (à préciser)	
61 Services externes	129 000	74 Subventions	1 651 015
Locations immobilières et mobilières	120 500	Etat (à détailler)	
Entretien et réparation		CNSA (à détailler)	
Assurance		Région(s) :	
Documentation		ARS	1 400 000
Autres	4 500	Résultat exercices n-1 et n-2	
		Département(s) :	251 015
		Commune(s) :	
62 Autres services externes	77 168	Organismes sociaux : (à détailler)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Fonds européens	
Publicités et publications	4 000	ASP (emplois aidés)	
Déplacements et missions	61 500	Autres établissements publics :	
Services bancaires, autres	11 668	Aides privées :	
		Autres (à préciser)	
63 Impôts et taxes	0	75 Autres produits de gestion courante	0
Impôts et taxes sur rémunérations		Cotisations des adhérents	
Autres impôts et taxes		Autres (à préciser) participation RAG	
64 Frais du personnel (2)	1 425 362	76 Produits financiers	0
Rémunération des personnels	986 398	(Préciser)	
Charges sociales	407 964	77 Produits exceptionnels	40 000
Autres charges de personnel	31 000	(Préciser)	40 000
65 Autres charges de gestion	0	78 Reprises	
(Préciser)		Reprise sur amortissement	
66 Charges financières	40 000	Reprise sur provision	
(Préciser)	40 000		
67 Charges exceptionnelles	0		
(Préciser)			
68 Dotation aux amortissements et aux provisions	15 870		
Amortissement mobilier et informatique	15 870		
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	1 691 015	TOTAL DES PRODUITS	1 691 015
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES (3)			
86 Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 Contributions volontaires en nature	0
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
personnel bénévolat		Dons en nature	
TOTAL	1 691 015	TOTAL	1 691 015

(1) Ne pas indiquer les centimes d'euros, appliquez la règle de l'arrondi
(2) Détailler dans les tableaux ci-après
(3) Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n°99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements "hors bilan" et "au pied" du compte de résultat

La financement sollicité de 1 400 000 € représente 82.8% du total des produits

Paraphe bénéficiaire :

Annexe 3

Tableau des effectifs 2020

MAIA Haut-Rhin							
TABLEAU DES EFFECTIFS PREVISIONNELS FINANCES PAR L'ARS							
QUALITE	PROFIL (1)	ETP	STATUT (2)	Salaire brut	Charges soc	Coût total	
Pilote	Attaché	1	Titulaire FPT	48 612	21 459	70 071	
GC	Assistante Sociale	1	Non Titulaire CDI	34 506	12 948	47 454	
GC	IDE	1	Titulaire FPT	29 805	13 332	43 137	
GC	IDE	1	Titulaire	32 757	14 837	47 594	
GC	Recrutement en cours	1		29 100	10 900	40 000	
GC	Infirmière	1	Titulaire	29 492	11 041	40 533	
GC	Infirmière	1	Titulaire FPT	33 395	14 660	48 055	
GC	Ergothérapeute	1	Titulaire FPT	24 800	9 306	34 106	
GC	Assistante Sociale	0,9	Titulaire FPT	30 643	13 207	43 850	
Pilote	Attaché	1	Non titulaire CDD	26 334	9 367	35 701	
GC	Assistante Sociale	1	Titulaire FPT	26 963	11 588	38 551	
GC	Infirmière	0,9	Titulaire FPT	31 553	13 509	45 062	
GC	Assistante Sociale	0,9	Titulaire FPT	26 963	11 588	38 551	
Pilote	Conseiller socio-éducatif	1	Titulaire	38 402	15 718	54 120	
GC	Infirmière	1	Titulaire	34 051	12 310	46 361	
GC	Assistante sociale	0,9	Titulaire	35 413	15 833	51 246	
GC	Infirmière	1	Titulaire	31 451	13 835	45 286	
GC	Ergothérapeute	1	Titulaire	34 799	15 499	50 298	
GC	Infirmière	1	Titulaire	28 534	12 315	40 849	
Pilote	Infirmière	1	Non titulaire CDI	24 443	8 693	33 136	
GC	Infirmière	1	CDD	27 800	11 488	39 288	
GC	Assistante sociale	1	Titulaire	41 969	16 682	58 651	
Pilote	Attaché	0,8	Titulaire	26 346	10 598	36 944	
GC	Infirmière	1	Titulaire	31 055	13 332	44 387	
GC	Assistante sociale	1	Titulaire	26 775	11 341	38 116	
Secrétaire	Remplacement secrétaire mobilisée par SICODOM	1		23 269	8 731	32 000	
TOTAL		25,4		809 230	334 117	1 143 347	
(1) IDE, asst soc, ergo, psycho, ...							
(2) Préciser si CDD, CDI, titulaire FP, conv collective applicable							
TABLEAU DES EFFECTIFS PREVISIONNELS SUPPLEMENTAIRES (le cas échéant)							
QUALITE	PROFIL (1)	ETP	STATUT (2)	Salaire brut	Charges soc	Coût total	
Secrétaire plateforme	Adjoint administratif	1	Titulaire FPT	23 622	10 533	34 155	
Secrétaire	Rédacteur	0,9	Titulaire FPT	25 826	11 050	36 876	
Secrétaire	Adjoint administratif	0,8	Titulaire FPT	20 286	8 345	28 631	
Secrétaire	Adjoint administratif	0,8	Titulaire FPT	22 475	9 613	32 088	
Secrétaire	Adjoint administratif	1	Titulaire	23 022	10 030	33 052	
Secrétaire	Adjoint administratif	1	Titulaire	20 374	8 681	29 055	
Chef de service	Attaché	1	Titulaire	41 563	15 595	57 158	
TOTAL		6,5		177 168	73 847	251 015	